



Envoyé en préfecture le 23/06/2021  
Reçu en préfecture le 23/06/2021  
Affiché le 23/06/2021  
ID : 063-200071199-20210621-CCPL\_2021\_88-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 14 juin 2021  
Date d'affichage : 14 juin 2021

### SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un du mois de juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif d'Aigueperse.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN

#### Absents :

Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Catherine CUZIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2021-88 : RESSOURCES HUMAINES - TRANSFORMATION DE POSTES

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu l'avis du Comité Technique du 03 juin 2021,*

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 23/06/2021

ID : 063-200071199-20210621-CCPL\_2021\_88-DE

Un agent a fait la demande de diminuer son temps de travail le 20 janvier 2021. La saisine du CT est obligatoire.

La modification de la durée hebdomadaire d'un agent CNRACL à temps complet, est considérée comme une suppression de poste. Cette procédure demande au préalable l'avis du Comité technique et une délibération du conseil communautaire supprimant l'ancien emploi (à temps complet) et créant le nouveau (à temps non-complet).

#### Suppression

Nombre	Date	Fonction	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire	Lieu
1	08-09-2021	Assistant éducatif petite enfance	C	Adjoint d'animation	Temps complet	Multi accueil Graines de soleil

#### Création

Nombre	Date	Fonction	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire	Lieu
1	08-09-2021	Assistant éducatif petite enfance	C	Adjoint d'animation	Temps non complet 28/35 <sup>ème</sup>	Multi accueil Graines de soleil

Suite à la mutation au 1<sup>er</sup> juin 2021 de deux agents, deux postes d'attaché principal à temps complet ne seront plus occupés. Il est proposé de supprimer l'un des deux postes pour le transformer en poste d'attaché territorial.

En effet, la communauté de communes Plaine Limagne procède actuellement au recrutement d'un futur DGA Enfance-jeunesse, culture et tourisme. La transformation de l'un de ses deux postes permettrait d'élargir les possibilités de recrutement.

#### Suppression

Nombre	Date	Fonction	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire	Lieu
1	01-07-2021	DGA	A	Attaché principal	Temps complet	Siège CCPL

#### Création

Nombre	Date	Fonction	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire	Lieu
1	01-07-2021	DGA	A	Attaché	Temps complet	Siège CCPL

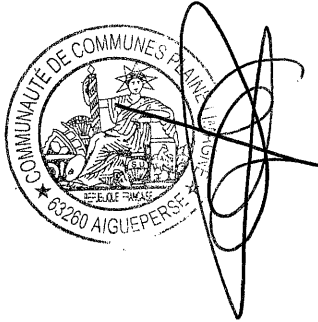
Ces postes étant permanents, ils rentrent dans le cadre du RIFSEEP (proratisé au temps de travail).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de transformer le poste d'adjoint d'animation à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) en poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) pour le multi-accueil Graines de soleil à Aigueperse à compter du 08 septembre 2021 ;
- de transformer le poste d'attaché territorial principal à temps complet en poste d'attaché temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de ces décisions.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire,  
A Aigueperse, le 23/06/2021  
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

